

Politique de Santé et Bien-Être

FR-01-POL-0006

Le Groupe CIS s'engage à fournir un lieu de travail sain qui valorise et améliore la santé et le bien-être de tous les employés.

Ainsi, à travers son Système de Management de l'Excellence Intégrée (IEMS), le Groupe CIS doit suivre les principes suivants :

- 1. Établir les meilleures pratiques pour une alimentation saine, l'activité physique et le bien-être.
- 2. Accroître la sensibilisation et les connaissances des employés sur des sujets clés en matière de santé.
- 3. Promouvoir une alimentation saine et aider les employés à faire des choix alimentaires sains.
- 4. Encourager les employés à assumer personnellement la responsabilité de leur santé et de leur bienêtre.
- 5. Encourager les employés à être plus actifs physiquement en prévoyant des activités sur le lieu de travail.
- 6. Promouvoir un environnement de travail sans fumée et encourager les travailleurs à cesser de fumer.
- 7. S'engager avec les autres parties prenantes pour soutenir le bien-être des employés grâce aux bonnes pratiques en milieu de travail.
- 8. Identifier et respecter les lois et les exigences réglementaires du pays d'exploitation et les autres normes recommandées au niveau international.

Yannick Morillon, CEO